



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 9 mai 2019

OBJET

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le : **Jeudi 16 mai 2019 à 18H00**
Salle des fêtes - GENILLÉ

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 11 avril 2019,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2019-2025,
- Prolongation des contrats DSP en eau et assainissement,
- Gestion de l'aire d'accueil des camping-cars à La Celle-Saint-Avant,
- Demande de classement en commune touristique pour la commune de Chédigny,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,



Gérard Hénault

- PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.